

Dossier n° : 30777493  
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées  
Organisme : DREAL NA/SPN/DBEC  
Ce dossier est **en construction**.

## Formulaire

### La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'échanger avec le service instructeur en charge de la réglementation espèces protégées
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

## Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

## Nom du projet

Déplacement d'un couple de cygne agressif

## Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

68 – Haut-Rhin

## Activité principale

Conservation des espèces

## Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

## Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Oui

## Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?

Oui

**Une demande de dérogation à la réglementation espèce protégées est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.**

## 1. Porteur de projet

### Le demandeur est...

une personne morale

### Numéro de SIRET

SIRET : 21680149800017

SIRET du siège social : 21680149800017

Dénomination : MAIRIE - HUNINGUE

Forme juridique : Commune et commune nouvelle

Libellé NAF : Administration publique générale

Code NAF : 84.11Z

Date de création : 01 janvier 1978

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 200 à 249 salariés

Code effectif : 31

Adresse : COMMUNE DE HUNINGUE

2 RUE DE SAINT-LOUIS

68330 HUNINGUE  
FRANCE

**Adresse**

2 Rue de Saint-louis 68330 Huningue

**Code INSEE :**

68149

**Code Postal :**

68330

**Département :**

68 – Haut-Rhin

**Nom du représentant**

FERON

**Prénom du représentant**

Jules

**Qualité du représentant**

Maire

**Numéro de téléphone de contact**

██████████

**Adresse mail de contact**

████████████████████

**2. Description du projet**

## **Description synthétique du projet**

De tout temps, des couples de cygnes viennent nidifier au parc de eaux vives, très propice pour leur reproduction. La cohabitation se passe généralement très bien.

Cependant, depuis quelques années, il y a un couple, le mâle en particulier, qui a un comportement très agressif envers les usagers du Parc des eaux vives. De nombreuses attaques sont relatées par les pratiquants des eaux vives. Cette année, le niveau d'agression du cygne est monté d'un cran avec des attaques physiques qui ont emmenés les blessés à l'hôpital. Vous trouverez en pièce jointe une liste non exhaustive de toutes les attaques recensées, une vidéo d'une attaque et une photo d'une blessure à l'oreille d'un kayakiste.

Dans le cadre d'une mission de médiation avec la Faune Sauvage pour laquelle nous avons conventionnés avec la LPO avec soutien financier, la LPO est venu constater l'ampleur du problème la semaine dernière.

Nous sommes parfaitement conscients que le cygne est un animal protégé et qu'il ne faut absolument pas le déranger, surtout pendant la période de reproduction actuelle, mais je vous sollicite pour envisager un déplacement du couple après cette période, une fois que les petits seront nés. Cependant, la cohabitation devient très difficile et génère de nombreux risques pour le couple de cygne et pour les usagers humains du parc. Les attaques se font de plus en plus nombreuses et de plus en plus violentes. cette année, il y a déjà plusieurs transports de personne à l'hôpital suite aux attaques. Sans parler des cas où ce sont es humains qui se défendent contre mâles.

Nous souhaitons donc déplacer la famille après la nidification, afin qu'elle trouve un autre lieu de vie. En parallèle, nous essaierons d'installer des dispositifs pour limiter la possibilité du couple (ou un autre couple) de venir s'installer ici. si le couple nidifiait plus bas sur le canal, cela ne provoquera pas de conflits, et tout le monde serait en sécurité.

### **Le projet se situe au niveau...**

d'une ou plusieurs communes

### **Nom de la commune**

Huningue (68330)

### **Code Postal :**

68330

### **Département :**

68 – Haut-Rhin

### **Cartographie du projet**

- Un point situé à 47°35'28"N 7°34'48"E

il s'agit de l'îlot centrale du Parc des eaux vives, inaccessible aux piétons, à la fin du parcours des kayakistes.

**Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?**

Non

### **3. Espèces concernées par la dérogation**

**Déposez ici le fichier téléchargé après remplissage sur**

**<https://pitchou.beta.gouv.fr/saisie-especes>**

- especes-impactées-2026-04-20T09\_46.ods

### **4. Justifications de la demande de dérogation**

**Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet**

En vue de protéger les cygnes et les humains de cette cohabitation problématique, nous souhaitons :

- déplacer le couple, pour qu'il ne reviennent pas nicher à cet endroit l'année prochaine,

- mettre en place des dispositifs pour l'empêcher de nicher à cet endroit. il pourrait nicher plus bas sur le canal, sans que cela ne provoque un "conflit d'usage".

**Motif de la dérogation**

Pour des raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) (santé, sécurité publique, sociale, économique conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement)

**Synthèse des éléments justifiant le motif de la dérogation**

cela fait plusieurs années que le cygne mâle attaque pour protéger la femelle, mais cette année les attaques sont plus violentes.

Depuis janvier 2026, il y a déjà une dizaine d'attaques, plusieurs personnes ont du se rendre à l'hôpital suites aux attaques.

De nombreuses visiteurs (débutant, familles, enfants,) ne souhaitent plus venir pratiquer de sport en eaux vives à Huingue.

les risques sont nombreux: attaques des humains, baisse de la fréquentations du parc et donc nuisance à l'économie de la Ville.

=> voir les pièces jointes au dossier qui listent et montrent l'ampleur de la nuisance et des risques

### **5. Détails du projet**

#### **5.1. Période de l'opération**

**Date de début d'intervention**

01 juin 2026

**Date de fin d'intervention**

30 juin 2026

**Date de mise en service**

01 juin 2026

**Durée de la dérogation**

1

## **5.2. Mesures d'évitement, réduction et/ou compensation**

**Des mesures ERC sont-elles prévues ?**

Non

## **5.3. Pièces jointes**

**Dépot du dossier complet de demande de dérogation**

- oreilles.png

- Bilan cygne au 14 04 2026.docx

- 8bc9bc45-a233-4d4b-9bb3-4fdf085b58a6.MP4

**NE PAS MODIFIER - Données techniques associées à votre dossier**

Non communiqué

